



Commune
FROLOIS

CR réunion du Conseil Municipal du 06 juin 2012

Secrétaire de séance : Mme CLAUDEL Solange

Membres du conseil municipal :

NOM	PRENOM	Présents	Excusés	Procurations
COLIN	Claude	✓		
BOEGLIN	Stéphane	✓		
CANALS	Martin		•	TILLARD Olivier
CLAUDEL	Solange	✓		
DUEZ	Catherine			
DUMAS	Patrick	✓		
EUSTACHE	Marie-Hélène	✓		
FERRY	Gérard	✓		
HARDEL	James		•	EUSTACHE Marie-Hélène
LARDIN	Dominique	✓		
PONSOT	Christelle	✓		
POTIER	Thierry		•	COLIN Claude
TILLARD	Olivier	✓		
URION	Michel	✓		
WITZ	Nicole			

ORDRE DU JOUR :

1. Acceptation chèque de remboursement d'assurances
2. Modification des taux d'imposition
3. Révision des tarifs de la salle socioculturelle
4. Manifestation
5. Questions diverses

DEROULEMENT DE LA SEANCE :

1. ACCEPTATION DE REMBOURSEMENT

Le Maire informe le Conseil Municipal que GENERALI a procédé à un remboursement d'un montant de 1 908,00 € correspondant au sinistre chemin des Pâquis de valaille.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

ACCEPTE le remboursement de 1 908,00 €

2. MODIFICATION TAUX D'IMPOSITION

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite au vote des taux d'imposition en date du 20 mars 2012, la Préfecture a formulé des remarques concernant la taxe sur le foncier non bâti.

Le taux voté est de 26,58% et se trouve supérieur au maximum autorisé. Il ne peut excéder 26,56%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- **VOTE** le taux de la taxe sur le foncier non bâti à 26,56%.

3 . TARIF SALLE SOCIOCULTURELLE

Le Maire expose que les tarifs de la salle socioculturelle ont été fixés en 2008. Il précise qu'il y a lieu de revoir ces tarifs suite aux diverses augmentations comme l'électricité et le fuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents acceptent les tarifications suivantes :

	Habitant de Frolois	Habitant extérieur	Association de Frolois	Association extérieure
Salle jour de semaine	190 €	305 €	30 €	220 €
Salle week-end	305 €	475 €	30 €	390 €
Cuisine	90 €	90 €	90 €	90 €
Scène	70 €	70 €	70 €	70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- **ACCEPTE** l'augmentation des tarifs de la salle socioculturelle de 5%.

4. MANIFESTATION

Le Maire expose que par courrier du 12 et 17 mai 2012, la Société Centrale d'Agriculture de Meurthe et Moselle sollicite la commune de Frolois pour l'organisation d'une manifestation sur son territoire en 2013 (Comice Agricole).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents répond favorablement à cette demande et propose la date du 09 juin 2013

5. QUESTIONS DIVERSES

M. COLIN lève la séance.